



La modification #002 à l'invitation est émise pour :

Le présent addenda # 002 est pour modifier la date de fermeture, pour répondre à une question et pour apporter des clarifications. (voir photo ci-joint)

Question 1 : Ça parle d'une porte existante relocalisée, elle vient d'où ?

Réponse 1 : La porte à être relocalisée est actuellement installée entre les deux poteaux centraux identifiés avec la légende d'intervention 1A dans les dessins 1 & 2 de la feuille A4. Cette porte devra être relocalisée selon la légende d'intervention numéro 4.

Ne pas considérer les notes particulières B. et C. sur la feuille A2. La quincaillerie sera sous la responsabilité du Service Correctionnel Canada.

RETIRER : Date de fermeture : Le 7 octobre 2019 à 14h00.

INSÉRER : Date de fermeture : Le 9 octobre 2019 à 14h00.

Toutes autres clauses et conditions demeurent inchangées.

Solicitation Amendment #002 is issued for:

This addendum # 002 is to modify the closing date, to answer a question and to provide clarification. (see picture enclosed)

Question 1: The document specifies an existing door to be relocated... where is that door coming from ?

Answer 1: The door to relocate is currently installed between the central existing posts identified with the intervention legend "1A" of the drawings 1 & 2, on page A4. This door will have to be relocated as per the intervention legend number 4.

Do not consider the particular notes B. and C. on the A2 sheet. The hardware store will be under the responsibility of Correctional Service Canada.

DELETE : Closing date : October 7, 2019 at 2:00 PM.

INSERT : Closing date : October 9, 2019 at 2:00 PM.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.

